

## **Déclaration de la commission de la commission exécutive confédérale du 29 juin 2022 :**

### **Augmenter les salaires, c'est maintenant !!!**

Les mesures ponctuelles décidées par le gouvernement, constituent des rustines susceptibles de nuire aux négociations salariales à tous les niveaux.

Pour la CE Confédérale, seule l'augmentation des salaires est structurellement la réponse au maintien du pouvoir d'achat des salariés, qu'ils soient du public ou du privé.

Ces augmentations génèrent des cotisations dont on sait combien elles sont essentielles au financement de notre système de protection sociale collective.

C'est pourquoi, FO revendique l'augmentation du SMIC à 1500 euros immédiatement. Une véritable augmentation du point d'indice dans la fonction publique permettant le rattrapage de la perte de pouvoir d'achat subie depuis 2000.

Les pensions et les minima sociaux doivent également être revalorisés de manière significative.

La tendance du gouvernement de favoriser l'épargne salariale, notamment l'intéressement et les hypothétiques primes PEPA ne participent pas aux salaires différés et ne favorisent pas les négociations de salaire.

Il faut redonner la place qui est la sienne à la négociation collective.

Les interlocuteurs sociaux doivent pouvoir négocier librement sur tous les sujets qui leur paraissent opportuns.

Pour la CE confédérale, le sujet prioritaire est l'augmentation des salaires par la négociation, la pratique contractuelle et conventionnelle, par le rapport de force si nécessaire.

C'est pourquoi FO n'acceptera pas qu'au prétexte de contenir l'inflation, le gouvernement prône la modération salariale. Elle n'acceptera pas non plus qu'au prétexte de réduire la dette publique, les investissements indispensables à la survie de nos services publics (hôpital, école, collectivités territoriales, service public de l'énergie...) soient refusés.


Contact :

**Frédéric SOUILLOT**  
Secrétaire général

**Secrétariat général**

 [fsouillot](mailto:fsouillot@force-ouvriere.fr)

[@force-ouvriere.fr](mailto:fsouillot@force-ouvriere.fr)

 01.40.52.86.01

Paris, le 29 juin 2022